

LE DEVOIR

Le Devoir

Idées, mercredi 5 juillet 2000, p. A7

Pour un projet de loi sur les forêts plus audacieux

Messier, Christian; Bergeron, Yves

Professeur d'écologie forestière à l'UQAM et directeur du Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI)

Professeur d'écologie forestière à l'UQAM et à l'UQAT et directeur de la chaire industrielle CRSNG en aménagement forestier durable

Dernier de deux textes

Nous croyons qu'avec un peu plus d'audace et, évidemment, d'argent, il est possible pour le Québec de vraiment devenir un chef de file mondial au chapitre des pratiques d'aménagement forestier. Quelles seraient donc, selon nous, les grandes lignes d'un projet de loi audacieux?

L'espace nous manque évidemment ici pour en exposer tous les détails, mais un tel projet miserait sur la mise en place d'un réseau significatif d'aires protégées au Québec (rappelons que l'on protège moins de 2 % de nos forêts actuellement et qu'il existe un consensus international visant minimalement 12 %). L'aménagement écosystémique semble constituer le type d'aménagement forestier le plus apte à assurer un maintien de la pérennité de la ressource forestière à long terme. Il s'agirait donc d'inclure dans la loi l'objectif spécifique de tendre à moyen terme (d'ici dix ans) vers ce type d'aménagement sur l'ensemble du territoire québécois.

Le passage à l'aménagement écosystémique sera d'autant plus facile qu'il était d'abord réalisé dans les forêts vierges. Or c'est dans celles-ci que se concentre actuellement la majorité des activités forestières; aussi, au rythme actuel d'exploitation, les forêts vierges auront très bientôt complètement disparu. Si l'on n'agit pas rapidement, la restauration d'écosystèmes fortement perturbés par les activités forestières sera beaucoup plus complexe et beaucoup plus coûteuse à faire dans l'avenir.

Des amorces d'essais sont déjà planifiées dans certaines régions du Québec et il faudrait étendre ce type d'essais à l'ensemble du territoire québécois. Dans sa modification au régime forestier, le ministre entrouvre la porte au développement de scénarios sylvicoles alternatifs mais persiste à encadrer les pratiques sylvicoles dans un ensemble de règlements et de normes d'intervention qui s'appliquent indifféremment à toutes les régions du Québec.

Le ministre devrait faire davantage confiance aux intervenants forestiers en fixant des objectifs clairs pour le maintien de la biodiversité et en vérifiant de façon transparente si les objectifs sont atteints. En se gardant responsable des objectifs de maintien de la biodiversité sans y mettre les ressources adéquates et en contraignant les compagnies forestières au respect de normes et règlements stricts qui ne respectent pas cet objectif, le ministre cautionne la poursuite d'activités forestières non durables.

Maintenir les emplois

Compte tenu de la réduction des approvisionnements en bois qu'implique l'augmentation des aires protégées et compte tenu de l'importance de maintenir les emplois et l'activité économique que génère la forêt, il faut dès maintenant instaurer une stratégie vigoureuse de rendement accru sur une petite proportion du territoire forestier.

Le ministre Brassard mentionne dans l'un des documents fournis par son ministère qu'il ne veut pas produire de monocultures à haut rendement forestier "*à l'européenne*" de peur de réduire la biodiversité des forêts. Nous suggérons au contraire qu'il est probablement plus acceptable socialement et écologiquement de "sacrifier" un petit pourcentage du territoire québécois pour faire ce genre d'"agriculture forestière" à haut rendement, permettant ainsi de préserver l'intégrité écologique sur la plus grande partie du territoire public du Québec.

De plus, de tels projets de cultures intensives d'arbres peuvent même, dans certains cas, aider à améliorer l'environnement. Par exemple, il existe sur la table à dessin de certains chercheurs un projet visant à faire croître des peupliers à croissance ultrarapide le long des rivières en zones agricoles de façon à intercepter les surplus de nitrate et de phosphore (des polluants importants provenant des terres agricoles) issus de ces mêmes terres.

On pense aussi à faire pousser d'autres essences à croissance rapide sur les immenses territoires en friche que l'on trouve dans le sud du Québec et à planter simultanément, en sous-couvert, des essences feuillues nobles (par exemple: érable, noyer, frêne, chêne, etc.) à croissance plus lente de façon, à moyen terme, à réhabiliter ces territoires originellement forestiers.

Il existe une multitude d'autres exemples où une foresterie intensive pourrait être pratiquée pour produire rapidement beaucoup de fibre sur une petite superficie du territoire sans que cela ne rime avec destruction de l'environnement, bien au contraire.

Nous terminons donc cet exposé avec la présentation d'un scénario nécessairement abrégé (voir tableau ci-dessous), et plutôt conservateur, de la production forestière possible, en volume de bois, que le Québec pourrait atteindre sur l'ensemble de son territoire forestier productif et accessible selon un scénario d'allocation du territoire en quatre zones (que nous appelons QUAD): 1- une zone de conservation intégrale sur 12 % du territoire; 2- une zone en aménagement écosystémique sur 75 %; 3 - une zone d'aménagement intensif en utilisant des techniques sylvicoles traditionnelles sur 10 %; et 4- une zone

d'aménagement super intensif sur sites riches sur 3 % du territoire par l'introduction d'espèces exotiques et d'hybrides.

Selon nos calculs, un tel scénario permettrait de produire 45,3 millions de mètres cubes de bois par hectare par année, comparativement à 37 millions que nous extrayons actuellement. Ce scénario permettrait de sauvegarder une partie importante du territoire de toute exploitation forestière et d'aménager la plus grande partie de façon écologiquement responsable, tout en ne "sacrifiant" qu'environ 13 % du territoire pour un aménagement intensif ou super intensif. Il permettrait aussi de dégager une marge de manoeuvre importante en matière de volume de bois additionnel.

En conclusion, nous décernons la note C+ au ministre Brassard pour un projet de loi timide et plutôt conservateur, mais nous lui donnons la chance de se reprendre au prochain "examen", qui aura lieu plus tard à l'automne, en commission parlementaire.

Illustration(s) :

	Conservation intégrale	Aménagement écosystémique	Aménagement intensif traditionnel	Aménagement super intensif
Superficie forestière productive et utilisable du Québec (en millions d'hectares)	4,1 (12 % du territoire total)	27,2 (75 %)	3,9 (10 %)	0,8 (3 %)
Production totale estimée (millions de m ³ /année)	Aucune	27,2	12,8	5,3
Productivité moyenne utilisée dans nos calculs (m ³ /ha/année)	Aucune	1,0	3,3	6,6

Production totale estimée pour le Québec: 45,3 m³/année

Catégorie : Éditorial et opinions

Lieu(x) géographique(s) - Le Devoir : Québec

Type(s) d'article : Opinion

Taille : Moyen, 689 mots

© 2000 *Le Devoir*. Tous droits réservés.